

DECLARATION FISCALE

2014

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

SAS PE@RL

*20 rue Atlantis
87000 LIMOGES*

Arvid LEPETIT

Expert-Comptable inscrit au tableau de l'ordre de LIMOGES

155, rue François PERRIN

87000 LIMOGES

Tel. 05 55 79 27 53

 Sommaire**DECLARATION FISCALE**

2065 – Impôt sur les sociétés	2
2065 Bis – Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065	3
2050 – Bilan Actif	4
2051 – Bilan Passif avant répartition	5
2052 – Compte de résultat de l'exercice en liste	6
2053 – Compte de résultat de l'exercice (suite)	7
2054 – Immobilisations	8
2054 Bis – Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables	9
2055 – Amortissements	10
2056 – Provisions inscrites au bilan	11
2057 – Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	12
2058A – Détermination du résultat fiscal	13
2058B – Déficit, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles	15
2058C – Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers	16
2059A – Détermination des plus ou moins values	17
2059B – Affectation des plus values à court terme et des plus values de fusion o...	18
2059C – Suivi des moins-values à long terme	19
2059E – Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice	20
2059F – Composition du capital social	21
2059G – Filiales et participations	23



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2014	et clos le	31/12/2014	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:															Adresse du siège social :																		
SAS PE@RL																																	
SIRET					4	8	8	5	7	7	9	5	8	0	0	0	2	5															
Adresse du principal établissement:															Ancienne adresse en cas de changement:																		
20 rue Atlantis ZAC de la Technopôle 87000 LIMOGES																																	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:		

SIRET														

B ACTIVITE

Activités exercées	Analyses, essais et inspections techniques	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)
----------	--

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable à 15 %	0	Déficit	323 873
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %				
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	☐	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			

D	IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)
---	--

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :					Nom et adresse du conseil :				
LEPETIT Arvid 155 rue François PERRIN 87000 LIMOGES									
Tel :					Tel :				
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :					Identité du déclarant :				
N° d'agrément du CGA					Date : 26/03/2015 Lieu : LIMOGES				
					Qualité et nom du signataire:Président DECOSSAS Sébastien				
Tel :					Signature :				

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2015

F	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même		a		Payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾								(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								(d)		
Montant des distributions								(e)		
autres que celles visées en (a),								(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾								(g)		
								(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾								(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾								Total (a à h)		

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS <i>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.			Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
						5	6	7	8

H AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME <i>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>									
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres					Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation				
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée			Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée		Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	

I DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLt de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS PE@RL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		20 rue Atlantis 87000 LIMOGES		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		48857795800025		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2014	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
				Net		3	
Capital souscrit non appelé		(I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	51 670	AC	10 334	41 336
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	61 244	AG	24 755	36 488
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	465 492	AK		465 492
		Avances et acomptes sur immobilisa-tions incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	252 045	AS	238 720	13 325
		Autres immobilisations corporelles	AT	58 212	AU	46 339	11 872
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	4 245	CV		4 245
		Créances rattachées à des participations	BB	17 142	BC		17 142
		Autres titres immobilisés	BD	15 000	BE		15 000
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	5 000	BI		5 000
TOTAL (II)		BJ	930 052	BK	320 149	609 903	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	27 291	BM		27 291
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	85 868	BY	1 950	83 918
		Autres créances (3)	BZ	124 048	CA		124 048
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	200 000	CE		200 000
Disponibilités		CF	292 931	CG		292 931	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	10 104	CI		10 104	
	TOTAL (III)	CJ	740 244	CK	1 950	738 294	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	CW					
	Primes de remboursement des obligations	CM					
	Ecarts de conversion actif*	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 670 297	1A	322 099	1 348 198	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			SAS PE@RL		Néant ☐ *		
					Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 327 635)			DA	327 635		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	701 992		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	4 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	(54 737)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(238 198)		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	740 691		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN	241 785			
TOTAL (II)			DO	241 785			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	134 043		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI 70 000)			DV	70 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	80 187		
	Dettes fiscales et sociales			DY	81 489		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	365 720			
Ecart de conversion passif* (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 348 198			
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Ecart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	177 988	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PE@RL										Néant ☐ *	
				Exercice N							
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *			FD		FE		FF			
				FG	268 132	FH		FI	268 132		
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	268 132	FK		FL	268 132		
	Production stockée*							FM	(27 947)		
	Production immobilisée*							FN	68 114		
	Subventions d'exploitation							FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)							FP	1 543		
	Autres produits (1) (11)							FQ	242		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	310 085		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS			
	Variation de stock (marchandises)*							FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU	33 270		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV	(24 502)		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	258 422		
	Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	8 971		
	Salaires et traitements*							FY	212 042		
	Charges sociales (10)							FZ	77 241		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*						GA	43 912		
								GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
	Autres charges (12)							GE	208		
Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	609 566			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								GG	(299 480)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)							GH	742		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)							GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	583		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	300		
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM			
	Différences positives de change							GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO	173		
	Total des produits financiers (V)							GP	1 056		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	17 826		
	Différences négatives de change							GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT			
	Total des charges financières (VI)							GU	17 826		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								GV	(16 769)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								GW	(315 508)		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										SAS PE@RL		Néant ☐ *		
												Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	495		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions										HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	495		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	(495)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)												HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)												HK	(77 806)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)												HL	311 884	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)												HM	550 082	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	(238 198)	
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO		
	(2)	Dont	produits de location immobilières								HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP			
			- Crédit-bail immobilier								HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										HX		
	(9)	Dont transferts de charges										A1	1 543	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives										A6		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N		
												Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Pénalités, amendes fiscales et pénales												495	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
											Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS PE@RL											Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	1		D8	2		D9	3			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	458 622		KE			KF	51 670 68 114			
CORPORELLES	Terrains				KG			KH			KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ			KK			KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM			KN			KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP			KQ			KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	249 201		KT			KU	2 844	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	12 488		KW			KX			
		Matériel de transport*				KY	12 374		KZ			LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	29 456		LC			LD	3 892		
		Emballages récupérables et divers *				LE			LF			LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI			LJ				
	Avances et acomptes				LK			LL			LM				
	TOTAL III				LN	303 521		LO			LP	6 736			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M			8T			
		Autres participations				8U	19 819		8V			8W	1 568		
Autres titres immobilisés				1P	15 000		1R			1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T			1U			1V	5 000				
TOTAL IV				1Q	34 819		1R			1S	6 568				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	796 963		0H			0J	133 088				
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN	1		C0	2		D0	3					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO			LV			LW	51 670 526 736					
CORPORELLES	Terrains		IP			LX			LY						
	Constructions	Sur sol propre	IQ			MA			MB						
		Sur sol d'autrui	IR			MD			ME						
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS			MG			MH						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT			MJ			MK	252 045					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU			MM			MN	12 488				
		Matériel de transport		IV			MP			MQ	12 374				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW			MS			MT	33 349				
		Emballages récupérables et divers *		IX			MV			MW					
	Immobilisations corporelles en cours		MY			MZ			NA						
	Avances et acomptes		NC			ND			NE						
	TOTAL III		IY			NG			NH	310 257					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ			0U			M7						
	Autres participations		I0			0X			0Y	21 387					
	Autres titres immobilisés		I1			2B			2C	15 000					
	Prêts et autres immobilisations financières		I2			2E			2F	5 000					
	TOTAL IV		I3			NJ			NK	41 387					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4			0K			0L	930 052						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Exercice N clos le : 31/12/2014

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS PE@RL Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS PE@RL</u>												Néant ☐ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CY				EL	10 334			EM				EN	10 334		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				PE	21 963			PF	2 792			PG				PH	24 755		
Terrains				PI				PJ				PK				PL			
Constructions	Sur sol propre			PM				PN				PO				PQ			
	Sur sol d'autrui			PR				PS				PT				PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV				PW				PX				PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	210 128			QA	28 592			QB				QC	238 720		
Autres	Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD	2 517			QE	1 784			QF				QG	4 301		
	immobilisations corporelles	Matériel de transport			QH	12 374			QI				QJ				QK	12 374	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	29 253			QM	410			QN				QO	29 663			
Emballages récupérables et divers			QP				QR				QS				QT				
TOTAL III				QU	254 273			QV	30 786			QW				QX	285 059		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	276 236			ØP	43 912			ØQ				ØR	320 149		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6					
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1					
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6					
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4					
Ins. gales, agenc et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7					
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3					
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1					
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8					
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL							NM							NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV					
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW					Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY					Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C																			
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9					Z8				
Primes de remboursement des obligations										SP					SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS PE@RLNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	1 950	6U		6V		6W	1 950
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	1 950	TY		TZ		UA	1 950
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	1 950	UB		UC		UD
Dont dotations et reprises { – d'exploitation – financières – exceptionnelles		UE		UF					
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PE@RL										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL	17 142		UM			UN	17 142	
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières				UT	5 000		UV			UW	5 000	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	2 332		2 332					
	Autres créances clients				UX	83 536		83 536					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	85 428		85 428					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	38 620		38 620					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR								
	Charges constatées d'avance				VS	10 104		10 104					
TOTAUX				VT	242 164		VU	220 022		VV	22 142		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG									
		à plus d'1 an à l'origine		VH	134 043		16 310		92 732		25 000		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	70 000				39 375		30 625		
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	80 187		80 187						
Personnel et comptes rattachés				8C	13 212		13 212						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	57 732		57 732						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	7 797		7 797						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	2 748		2 748						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	365 720		VZ	177 988		132 107		55 625	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	100 000		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	22 857		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS PE@RL

Néant ☐ *Exercice N, clos le :
31/12/2014

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés					WB	
			de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		WC
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39–4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39–4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058–B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067–BIS)		XX	XW
	Amendes et pénalités		WJ	495		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		– imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8
			– imposées au taux de 0 %						ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		– Plus-values nettes à court terme						WN
			– Plus-values soumises au régime des fusions						WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XR
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39–1–3° et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	

TOTAL I

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT	742	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{	– imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV		
			– imposées au taux de 0 %							WH		
			– imposées au taux de 19%							WP		
			– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW		
			– imputées sur les déficits antérieurs							XB		
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6		
			Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)										XA		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY		
		Majoration d'amortissement*								XD		
		Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF	
		Pôle de compétitivité (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Zone franche urbaine (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC			
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC				
		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé						Créance dégagée par le report en arrière du déficit		ZI	)	XG	85 428	

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)	XI		XJ	
						323 872
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN		XO	323 872

II - DEDUCTIONS DIVERSES

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS PE@RL</u>			Néant ☐ *			
I. SUIVI DES DÉFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	633 699		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5			
Déficits reportables (différence K4-K5)			K6	633 699		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	323 872		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	957 571		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	13 212		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *						
			8X		8Y	
			8Z		9A	
			9B		9C	
Provisions pour dépréciation *						
			9D		9E	
			9F		9G	
			9H		9J	
Charges à payer						
			9K		9L	
			9M		9N	
			9P		9R	
			9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN		YO	
			↓		↓	
			ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)	xu	☐
---	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS PE@RL														Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C	(58 292)			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserve légale – Autres réserves		ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	3 554				ZD							
	Prélèvements sur les réserves			0E					ZE							
				0F					ZF							
	TOTAL I			0F	(54 737)				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	(54 737)				
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)																
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice														XV		
RENSEIGNEMENTS DIVERS														Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7				)		YQ						
	— Engagements de crédit-bail immobilier									YR						
	— Effets portés à l'escompte et non échus									YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance									YT	3 990					
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8				)		XQ	59 348					
	— Personnel extérieur à l'entreprise									YU	474					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	122 975					
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV						
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES				)		ST	71 634					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	258 422					
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW	1 781					
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS				)		9Z	7 190					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	8 971					
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée									YY	43 192					
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	62 381					
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *									0B	206 675					
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									0S						
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis :						handicapés) :			YP	10					
	— Effectif affecté à l'activité artisanale									RL						
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK						
	— Numéro du centre de gestion agréé *			XP						— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	1	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA				Plus-values à 15%	JK				Plus-values à 0%	JL		
								Plus-values à 19%	JM				Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD				Plus-values à 15%	JN				Plus-values à 0%	JO		
								Plus-values à 19%	JP				Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH				N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PE@RL

Néant☒

*

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
			⑩			
⑦	⑧	⑨	19 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩					
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS PE@RL

Néant	X	*
-------	---	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS PE@RL

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻
		À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺	
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PE@RL																		Néant ☐		*					
Exercice ouvert le : 01/01/2014 et clos le : 31/12/2014																		Durée en nombre de mois		12					
I Production de l'entreprise																									
Ventes de marchandises																		OA							
Production vendue – Biens																		OB							
Production vendue – Services																		OC		268 132					
Production stockée																		OD		(27 947)					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation																		OE		68 114					
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial																		OF							
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun																		OH		242					
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée																		OI		1 543					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés																		OK							
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante																		OL							
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation																		XT							
TOTAL 1																		OM		310 085					
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																									
Achats de marchandises (droits de douane compris)																		ON							
Variation de stocks (marchandises)																		OO							
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)																		OP		33 270					
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)																		OQ		(24 502)					
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances																		OR		212 382					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.																		OS							
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée																		OU							
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun																		OW		208					
Abandons de créances à caractère commercial																		OX							
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante																		OY							
Taxes sur le C.A.autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.																		OZ							
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois																		O9							
TOTAL 2																		OJ		221 358					
III Valeur ajoutée produite																									
Calcul de la Valeur Ajoutée																		TOTAL 1 - TOTAL 2		OG		88 726			
IV Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises																									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)																		SA		88 726					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.																									
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE																		EV		X					
Chiffre d'affaires de référence CVAE																		GX		269 675					
Période de référence																		GY		0 1 / 0 1 / 2 0 1 4		GZ		3 1 / 1 2 / 2 0 1 4	
Date de cessation																		HR							
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																									
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																									
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																									

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

(1)

2

Néant

*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2014

N° SIRET 4 8 8 5 7 7 9 5 8 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS PE@RL

ADRESSE (voie) 20 rue Atlantis

CODE POSTAL 87000 VILLE LIMOGES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	12 663
---	----	---	--	----	--------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	8	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	52 864
---	----	---	--	----	--------

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	FCI LIMOUSIN SAS		
-----------------	--	--------------	------------------	--	--

N° SIREN (si société établie en France)	538285057	% de détention	14.09	Nb de parts ou actions	9 230
---	-----------	----------------	-------	------------------------	-------

Adresse :	N°	27	Voie	boulevard de la Corderie	
-----------	----	----	------	--------------------------	--

Code Postal	87000	Commune	LIMOGES	Pays	FRANCE
-------------	-------	---------	---------	------	--------

Forme juridique		Dénomination			
-----------------	--	--------------	--	--	--

N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
---	--	----------------	--	------------------------	--

Adresse :	N°		Voie		
-----------	----	--	------	--	--

Code Postal		Commune		Pays	
-------------	--	---------	--	------	--

Forme juridique		Dénomination			
-----------------	--	--------------	--	--	--

N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
---	--	----------------	--	------------------------	--

Adresse :	N°		Voie		
-----------	----	--	------	--	--

Code Postal		Commune		Pays	
-------------	--	---------	--	------	--

Forme juridique		Dénomination			
-----------------	--	--------------	--	--	--

N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
---	--	----------------	--	------------------------	--

Adresse :	N°		Voie		
-----------	----	--	------	--	--

Code Postal		Commune		Pays	
-------------	--	---------	--	------	--

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique	DECOSSAS	Prénom(s)	Sébastien
-----------	--	------------------	----------	-----------	-----------

Nom marital		% de détention	24.42	Nb de parts ou actions	16 000
-------------	--	----------------	-------	------------------------	--------

Naissance :	Date	03081974	N° Département	87	Commune	LIMOGES	Pays	FRANCE
-------------	------	----------	----------------	----	---------	---------	------	--------

Adresse :	N°	11	Voie	chemin du Chapitre	
-----------	----	----	------	--------------------	--

Code Postal	36000	Commune	GRENOBLE	Pays	FRANCE
-------------	-------	---------	----------	------	--------

Titre (2)		Nom patronymique	GRANGER	Prénom(s)	Valérie
-----------	--	------------------	---------	-----------	---------

Nom marital		% de détention	12.21	Nb de parts ou actions	8 000
-------------	--	----------------	-------	------------------------	-------

Naissance :	Date	26021980	N° Département	33	Commune	BORDEAUX	Pays	FRANCE
-------------	------	----------	----------------	----	---------	----------	------	--------

Adresse :	N°	31	Voie	rue Jean GOUJON	
-----------	----	----	------	-----------------	--

Code Postal	87000	Commune	LIMOGES	Pays	FRANCE
-------------	-------	---------	---------	------	--------

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2

2

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE

31/12/2014

N° SIRET

4 8 8 5 7 7 9 5 8 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS PE@RL

ADRESSE (voie)

20 rue Atlantis

CODE POSTAL

87000

VILLE

LIMOGES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	12 663
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	8	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	52 864

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique ROYER Prénom(s) Anne

Nom marital % de détention 12.21 Nb de parts ou actions 8 000

Naissance : Date 19061970 N° Département 16 Commune ANGOULEME Pays FRANCE

Adresse : N° 7 Voie rue Malledent de Savignac

Code Postal 87000 Commune LIMOGES Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
- * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

1

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2014

N° SIRET 48857795800025

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS PE@RL

ADRESSE (voie) 20 rue Atlantis

CODE POSTAL 87000 VILLE LIMOGES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	2
--	----	---

Forme juridique		Dénomination	SCI GALILEO
N° SIREN (si société établie en France)	524222015	% de détention	25.50
Adresse :	N° 20	Voie	rue Atlantis
	Code Postal 87280	Commune	LIMOGES
		Pays	FRANCE

Forme juridique	SAS	Dénomination	FRANCE RADON DEVELOPPEMENT
N° SIREN (si société établie en France)	532130101	% de détention	14.00
Adresse :	N° 20	Voie	rue Atlantis
	Code Postal 87280	Commune	LIMOGES
		Pays	FRANCE

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032